

PANNES FOIRE BROCANTE du 21 juillet 2019

Dispositions pour la brocante 2019

Les organisateurs ayant pour obligation de collecter, comme à l'habitude, des informations sur votre identité personnelle ou professionnelle, **toute réservation devra se faire par écrit**. C'est pourquoi vous voudrez bien retourner le document ci-contre **entièrement complété**, à l'adresse ci-dessous, avec, de préférence, votre règlement.

- ☞ Le fait de joindre un chèque à votre réservation la rend définitive et :
 - **Vous privilégiez** dans le choix de votre emplacement, dans l'ordre de réservation.
 - Pour votre arrivée, vous bénéficierez d'une option de maintien de votre place jusqu'à 8 heures, (ou plus, si vous contactez le placier avant ce délai).
 - Les chèques ne seront mis en banque qu'après la manifestation. Si vous deviez pour raison grave annuler votre réservation et que vous informiez le placier au moins la veille de la brocante votre chèque vous sera restitué.
- ☞ Si vous ne joignez pas de chèque à la réservation, les emplacements vous seront délivrés au fur et à mesure de votre arrivée, suivant les places disponibles.

Ces dispositions ont été décidées dans le but d'améliorer les relations entre l'association et les brocanteurs tout en respectant la réglementation en vigueur et de favoriser la fluidité lors de l'installation. Elles ne devraient pas compliquer les formalités appliquées les années précédentes tout en privilégiant les exposants fidèles et qui souhaitent travailler dans un climat de confiance réciproque.

Le tarif en 2019 reste fixé à **2 € par mètre linéaire**.

Autre dispositions pour rappel

Comme chaque année suivant l'arrêté municipal, les horaires de la brocante sont fixés entre 5 heures 30 à 18 heures

Les arrivées ne pourront plus être réalisées **après 8 heures**. (Sauf accord particulier du placier)

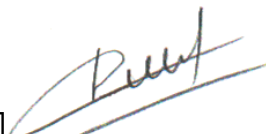
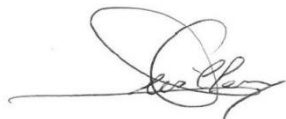
Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez pas "démonter" avant **17 heures** ni circuler avec votre véhicule entre l'instant de votre arrivée et votre installation. (Sauf motif grave). Les routes devront être **dégagées impérativement pour 18 h** (Réouverture du Trafic). Votre installation sur la route ne devra pas entraver le passage d'un éventuel véhicule de secours.

A votre départ **les emplacements devront rester propres**, des sacs poubelles seront à votre disposition au bar.

IMPERATIF : Les produits de "restauration boissons et rafraîchissements" sont vendus par les bénévoles de l'association organisatrice de la manifestation. Les bénéfices sont destinés au fonctionnement de cette association de village n'ayant pas d'autres revenus. Vous comprendrez donc, que nous ne pouvons pas accepter, sauf accord écrit, les stands du même type.

Le Président de Pannes-Loisirs
Christian DEVILLERS

Commune de Pannes
Le maire Jacques NOEL



ATTENTION OBLIGATION ABSOLUE

Remplissez **complètement** et **signez** le bulletin d'inscription ci joint >>>>>>

Pour renseignements et inscription : **06 51 18 49 39** ou par E-mail : **pannesloisirs@gmail.com**
Association Pannes-Loisirs : Mairie de Pannes Tel 03 83 81 92 76 54470 PANNES

✓ Visitez aussi le site Internet de Pannes : www.pannesenlorraine.com

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

N° tel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Particulier (non professionnel)

N° carte d'identité :

(Lettres et chiffres)

Délivrée le :

Par :

Professionnel

N° registre du commerce :

Date d'inscription :

Lieu :

Activité :

Nombre de Mètres réservés

2 euros X **soit** **euros**

A régler de préférence à l'inscription (voir ci-joint)

A l'ordre de "Pannes-Loisirs"

